



REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE

\*\*\*\*\*

DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE

\*\*\*\*\*

***STRATEGIE NATIONALE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE  
AU BENIN***

*Avril 2011*

## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
RESUME.....	5
I – INTRODUCTION.....	6
II – BILAN DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL.....	6
2.1. Place du riz dans les politiques nationales .....	6
2.2. Préférences des consommateurs et projections de la demande.....	7
2.3. Typologie des acteurs de la filière riz.....	8
2.4. Dimension genre dans les activités de production, de transformation et de commercialisation .....	9
2.5. Avantage comparatif de la production rizicole.....	9
III –DEFIS ET OPPORTUNITES DE LA FILIERE RIZ.....	11
3.1. Potentiel rizicole du Bénin .....	11
3.2. Régime foncier.....	11
3.3. Questions sociales .....	11
3.4. Questions transfrontalières/régionales.....	12
3.5. Leçons tirées de la Recherche Développement rizicole antérieure.....	12
3.6. Capacités humaines et institutionnelles .....	12
IV – DOMAINES PRIORITAIRES DE LA FILIERE.....	13
4.1. Classement des zones en termes de potentiel de production.....	13
4.2. Contraintes écologiques des systèmes de production et opportunités .....	13
4.3. Identification des défis politiques/opportunités .....	14
V – VISION ET PORTEE DE LA SNDR.....	14
5.1. Objectifs et résultats attendus .....	14
5.2. Projection de prix à la consommation .....	18
5.3. Gouvernance de la SNDR.....	19
5.4. Engagement en termes de financements et de ressources humaines de la part du gouvernement.....	20
5.5. Acteurs nationaux et liens aux initiatives transfrontalières /régionales et renforcement des partenariats.....	20
5.6. Principales interventions .....	21
5.6.1. Innovations technologiques .....	21
5.6.2. Politiques .....	21
5.6.3. Marchés.....	21
5.6.4. Renforcement des capacités.....	21
VI – AXES STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DU RIZ.....	22
6.1. Semences de riz de bonne qualité disponibles et accessibles .....	22
6.2. Engrais, pesticides et herbicides spécifiques disponibles et accessibles .....	23
6.3 Transformation et mise en marché du riz.....	23
6.4 Maîtrise de l'eau pour la production rizicole opérationnelle .....	24
6.5 Accès aux équipements agricoles et leur entretien.....	24
6.6 Accès aux innovations techniques et connaissances professionnelles.....	25
6.6.1 Génération de technologies et transfert en milieu paysan.....	25
6.6.2 Préservation et diffusion des ressources génétiques.....	25
6.6.3 Gestion de la fertilité des sols .....	25

---

6.6.4	Services de Vulgarisation et d'appui/conseil.....	26
6.6.5	Organisation des producteurs, transformateurs et commerçants.....	26
6.7	Accès aux crédits et financements agricoles adaptés .....	26
6.8	Accès au foncier.....	27
VII	CONCLUSION.....	27

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ANASEB	: Association Nationale des Semenciers du Bénin
BRS	: Banque Régionale de Solidarité
CBF	: Cellule Bas Fonds
CCRB	: Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin
CeRPA	: Centre Régional pour la Promotion Agricole
CLCAM	: Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CREP	: Caisse Rurale d'Épargne et de Prêt
DAGRI	: Direction de l'Agriculture
DGR	: Direction du Génie Rural
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DPQC	: Direction de la Promotion de la Qualité et du Contrôle des produits agricoles
ECOWAP	: Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIFS	: Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
IITA	: Institut International d'Agriculture Tropicale
INRAB	: Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NERICA	: New Rice for Africa
OBAR	: Office Béninoise d'Aménagement Rural
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSD	: Orientations Stratégiques pour le Développement
PAC	: Politique Agricole Commune
PACER	: Programme d'Appui à la Croissance Economique Rurale
PADER	: Programme d'Appui au Développement Rural
PAMRAD	: Projet d'Appui au Monde Rural dans l'Atacora et la Donga
PDC	: Programme de Développement Communal
PDDAA	: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PDRN	: Projet Multinational de Diffusion du Riz NERICA
PFR	: Plan Foncier Rural
PIB	: Produit Intérieur Brut
ProCGRN	: Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
PSAIA	: Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole
PSRSA	: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PUASA	: Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ROPPA	: Réseau des Organisations Professionnelles de Production Agricole
SADEVO	: Société d'Aménagement pour le Développement de la Vallée de l'Ouémé
SCRP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SNDR	: Stratégie Nationale pour le Développement de la Riziculture
SONIAH	: Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydroagricole
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## RESUME

Le Gouvernement du Bénin a opté pour la croissance de l'économie à travers la diversification des filières agricoles. Cette option a été inscrite dans les Orientations Stratégiques de Développement (OSD, 2006 -2011) et dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP, 2009-2011) qui placent le secteur agricole comme levier de lutte contre la pauvreté. Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA, 2009-2015) dont l'axe majeur d'intervention est la promotion des filières, a retenu le développement de treize filières porteuses dont celle de riz compte tenu de son importance socio-économique et alimentaire.

Le Bénin dispose d'un important potentiel pour la promotion de la riziculture en termes de terres irrigables (322.000 ha dont seulement 10% sont actuellement exploités), des ressources en eaux souterraines et de surface et de technologies éprouvées mises au point par la Recherche. De plus on note une organisation des producteurs, un Partenariat Public-Privé en développement, une volonté politique manifeste et une implication des partenaires techniques et financiers dans des actions de promotion de la filière.

Cependant, d'importantes contraintes limitent le développement de la filière rizicole dont entre autres : des stress biotiques et abiotiques, l'enclavement des zones de production, l'absence de crédits adaptés, le manque de matériels et d'équipements de travail adaptés, le manque d'intrants spécifiques de qualité.

Prenant en compte ces contraintes et opportunités, la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture du Bénin a pour vision : « *A l'horizon 2018, le Bénin produit en moyenne 385.000 tonnes de riz blanc par an au moins pour satisfaire les besoins de la population et dégager éventuellement des surplus pour les échanges commerciaux* ». L'objectif global de la SNDR est **d'accroître la production rizicole de 72.960 tonnes de riz paddy en 2007 à 385 000 tonnes de riz blanc par an au moins à partir de 2015**. Plus spécifiquement il s'agira de : (i) adopter des variétés de riz mieux adaptées aux conditions locales, (ii) faciliter l'accès aux intrants de bonne qualité, (iii) appuyer les producteurs pour l'aménagement des sites rizicoles, (iv) créer en aval de la production les conditions post-récoltes requises pour assurer une plus grande présence sur nos marchés du riz local de meilleure qualité.

Dès lors, huit (08) axes stratégiques d'interventions ont été retenus à savoir : (i) Semences de riz de qualité disponibles et accessibles ; (ii) Engrais, pesticides et herbicides spécifiques disponibles et accessibles ; (iii) Stockage, conservation, transformation et mise en marché du riz; (iv) Maîtrise de l'eau pour la production rizicole opérationnelle ; (v) Accès aux équipements agricoles et leur entretien ; (vi) Accès aux innovations techniques et connaissances professionnelles ; (vii) Accès aux crédits et financements agricoles adaptés et (viii) l'accès au foncier. La mise en œuvre de ces orientations stratégiques sera exécutée dans le cadre d'une gouvernance impliquant tous les acteurs étatiques et non étatiques.

## I – INTRODUCTION

Le secteur agricole béninois occupe environ 48 % des actifs et contribue à plus de 36% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Il fournit plus de 80% des recettes officielles d'exportation du pays dont 40% proviennent de la culture du coton. Mais, cette culture, au cours de ces dernières années, a enregistré des contre performances liées d'une part à la baisse des cours du coton sur le marché mondial et d'autre part à la baisse de sa production. Ceci a contribué à une baisse drastique de la croissance économique, passant de 6,6% en 2002 à 3% en 2005 avec depuis lors des conséquences négatives sur les finances publiques et compromettant les efforts engagés pour lutter contre la pauvreté (INSAE 2005).

Les productions vivrières (sorgho, maïs, riz, etc.), très diversifiées qui permettaient de couvrir plus de 85 % des besoins alimentaires nationaux sont menacées par des aléas climatiques avec pour conséquence l'insécurité alimentaire.

Le riz est une culture bien connue à travers le monde. Il est la deuxième céréale cultivée (149.000.000 ha) et la troisième produite (380.000.000 tonnes), consommée et exportée dans le monde après le blé et le maïs. Cependant, en Afrique le riz vient après le mil/sorgho et le maïs. La demande intérieure sans cesse croissante oblige ces pays à recourir aux importations. Les importations du riz dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara étaient environ de 9.000.000 tonnes en 2006 coûtant 2 Milliards de dollars U.S. A prix courant, ces importations du riz coûteraient plus de 5 Milliards de dollars U.S. (INSAE Comp. Nationaux 2006-2007).

Au Bénin, les habitudes alimentaires des populations ont été modifiées et le riz qui autrefois était considéré comme un repas de fête est aujourd'hui consommé au quotidien tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Du coup, les besoins en consommation du riz sont devenus élevés allant de 25 à 30 kg/hab/an, soit 175 000 à 210 000 tonnes l'an (DPP/MAEP 2009).

Malgré la production nationale qui a triplé au cours des dix dernières années grâce aux efforts du Gouvernement à travers le Programme d'Urgence et d'Appui à la Sécurité Alimentaire et la Recherche&Développement, les besoins en consommation ne sont couverts qu'à hauteur de 47%. Cette situation impose des importations du riz pour combler le déficit en besoins alimentaires nationaux créant du coup une sortie massive de devises.

Dans le souci de sauvegarder ces devises, de réduire progressivement la vulnérabilité de l'économie aux chocs externes et d'assurer la sécurité alimentaire, le Gouvernement a opté pour la diversification agricole en inscrivant la filière riz dans les priorités de son Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA).

## II – BILAN DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL

### 2.1. Place du riz dans les politiques nationales

Les politiques de promotion de la riziculture au Bénin ont connu diverses évolutions depuis les indépendances. C'est ainsi que, grâce à l'appui technique et financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Gouvernement béninois a élaboré depuis 1997 un Plan National de Relance de la Production Rizicole.

Les Orientations Stratégiques de Développement (2006-2011), et la SCR (2009-2011), constituent les références du PSRSA qui s'inscrivent parfaitement dans les initiatives de développement auxquelles le Bénin a adhéré aux plans mondial et régional: Il s'agit notamment de la Politique Agricole Commune de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (PAC/UEMOA), de la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (PDDAA/NEPAD).

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) a retenu, au nombre des filières prioritaires à développer, la promotion de la riziculture. Le Gouvernement a, dans ce sens pris des initiatives pour la réduction de la pauvreté qui mettent un accent particulier sur la nécessité de promouvoir la diversification de la production.

## 2.2. Préférences des consommateurs et projections de la demande

Le riz est facilement entré dans les habitudes alimentaires qu'il modifie lentement. Il a conquis sa place au sein des ménages et dans la restauration collective parce qu'il est rapide, facile à cuire et subit différentes formes de traitements culinaires. Les préférences de consommation de riz au Bénin sont assez diversifiées. On note le riz bouilli accompagné de sauce ou de friture, le riz au gras avec ou sans légumes, le riz bouilli avec niébé (*atassi*) et friture, le pain de riz (*ablo*), le riz soufflé (*amuse-gueule*) et la farine pour bébé (farine de bébé Ouando). Selon une enquête réalisée en 2003, plus de 43% de la population consomment uniquement le riz importé alors que 37% se contentent du riz local. Les facteurs qui expliquent cette préférence pour le riz importé sont le prix, la disponibilité en toute période, la couleur blanche et l'absence d'impureté. En ce qui concerne les deux types de riz local (riz étuvé et riz non étuvé), 64% des personnes interrogées dans une enquête récente ont déclaré avoir une grande préférence pour le riz étuvé. Les raisons de cette préférence sont multiples : la saveur (31% des cas), la disponibilité sur le marché et du prix relativement faible (environ 13% des cas). Le riz étuvé est surtout consommé dans les régions du Nord. Le prix relativement bas est accessible aux consommateurs en milieu rural. Cette dynamique est d'autant plus importante qu'elle valorise d'une part les efforts du producteur et d'autre part, elle génère des emplois et contribue à retenir les populations dans les zones rurales.

La quantité totale consommée chaque année est en pleine évolution. De 69.206 tonnes en 2003, elle passera à 110.812 tonnes en 2010 pour atteindre 178.000 tonnes environ en 2018.

Le riz est d'autre part un produit stratégique en raison de son importance croissante non seulement dans la consommation nationale mais aussi dans les échanges avec certains pays voisins (Niger, Nigéria, Togo).

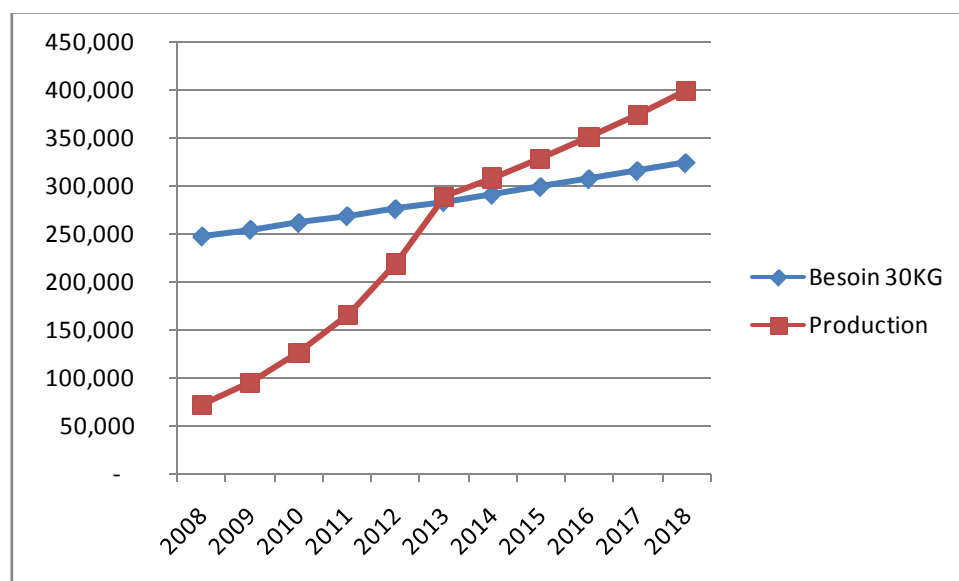


Figure 1 : Evolution de la Production et des Besoins à l'horizon 2018

### 2.3. Typologie des acteurs de la filière riz

Les différents acteurs identifiés au niveau de la filière sont :

- les producteurs/trices ;
- les organisations des producteurs et leurs faîtières ;
- les transformateurs/trices ;
- les commerçants et les opérateurs économiques ;
- les chambres d'agriculture ;
- les structures publiques et privées d'encadrement ;
- la société civile.

Les systèmes de production rizicole au Bénin sont largement dominés par les exploitations de petite taille de type familial. À côté de cette riziculture familiale il existe les périmètres aménagés où l'irrigation avec une maîtrise partielle ou totale de l'eau est observée. La majorité des exploitations rizicoles est concentrée dans les bas-fonds aménagés ou non. Le riz est cependant cultivé de plus sur les plateaux et les zones inondables, surtout avec l'avènement des variétés NERICA. Il faut aussi noter que le niveau d'organisation des acteurs est encore faible.

#### Les producteurs et leurs répartitions par systèmes de culture

Selon le rapport de l'étude sur le renforcement de la disponibilité et de l'accès aux statistiques rizicoles (DPP/MAEP, 2009), les riziculteurs, au nombre de 72400, se répartissent par écologie comme suit : 8.64% pratiquant le système irrigué, 13.97% pratiquant le système pluvial assisté par irrigation, 22.87% le système pluvial strict, 0.49% impliqué dans le système pluvial de nappe et la majorité soit 53.92% dans le système de bas-fond inondable.

#### Les organisations de producteurs

Elles sont constituées des Unions régionales et du Conseil de concertation des riziculteurs (CCR). Il existe six (6) unions régionales regroupés au sein du Conseil de Concertation.

#### Les transformateurs

C'est un secteur en nette progression avec l'installation d'unités de transformation de types artisanal, 6 semi-industriel (8 tonnes/jour) et 2 industriels (150 tonnes/jour). Ces transformateurs opèrent en groupement ou en individuel dans le décorticage et l'étuvage. Les unités de type (semi-) industriels prennent en compte la chaîne d'actions allant du décorticage à l'ensachage.

#### Les commerçants

Les commerçants de riz au Bénin sont majoritairement des femmes. Ils assurent la collecte et l'acheminement de riz local des lieux de production vers les lieux de consommation, d'une part, et l'acheminement de riz importé vers les lieux de consommation, d'autre part. Par ailleurs, il convient de souligner que les statistiques concernant les autres acteurs de la filière ne sont pas disponibles. On peut retenir qu'il existe divers types de commerçants à savoir les collecteurs, les grossistes et les détaillants.

#### Les chambres consulaires

Les Chambres d'agriculture doivent devenir le lieu de rencontre et de concertation des différents acteurs agricoles et veiller à l'organisation des services de qualité en faveur du monde agricole et rural, que ce soit sur financement propre (parafiscal) ou par délégation de crédits publics.

#### La société civile

Elle joue au Bénin un rôle important en apportant ses capacités et expériences aux OPA et aux communautés rurales à la base. Elle veille à la mise en œuvre cohérente des politiques et stratégies agricoles. Si les ONG internationales ont les capacités souhaitées, les ONG nationales restent encore faibles par manque de moyens techniques et financiers.



## 2.4. Dimension genre dans les activités de production, de transformation et de commercialisation

La production de riz, en irrigué comme en pluvial, est une activité impliquant aussi bien les hommes que les femmes. Elle nécessite une main d'œuvre très importante. La population rizicole au Bénin est de 72400 dont 57196 hommes et 15204 femmes soit respectivement 79% et 21%. Ces proportions reflètent que le nombre des femmes productrices de riz reste encore faible malgré la spécification de la culture de riz qui nécessite une forte mobilisation des femmes. Les femmes sont en majorité dans la production du riz de bas-fonds.

Au niveau de la production, les femmes jouent un grand rôle dans les activités de préparation du sol, de repiquage, de semis, de désherbage, de récolte, de transport et de battage. Elles contribuent pour 70% à la main d'œuvre familiale.

On retrouve aussi les femmes majoritairement au niveau de la transformation primaire et la commercialisation du riz. La commercialisation du riz blanchi est assurée par les femmes dans les marchés ruraux et urbains alors que la vente de paddy en sacs est généralement assurée par les hommes chefs de ménages.

## 2.5. Avantage comparatif de la production rizicole

Le riz est cultivé selon différents systèmes de culture :

- en monoculture sur les grands périmètres aménagés où la double culture annuelle est régulièrement pratiquée (Malanville, Koussin-Lélé)
- sous les cultures pluriannuelles telles que le palmier à huile ou le bananier et certaines cultures vivrières telles que le manioc, le maïs et les légumineuses où le riz est cultivé soit en association, en rotation ou en dérobée (Sud et Centre) ;
- au pied des buttes d'igname ou après d'autres cultures comme le niébé où le riz se trouve très souvent suivi de cultures maraîchères telles que le piment, le gombo, la tomate ou les légumes dans les bas-fonds (Atacora et Collines).

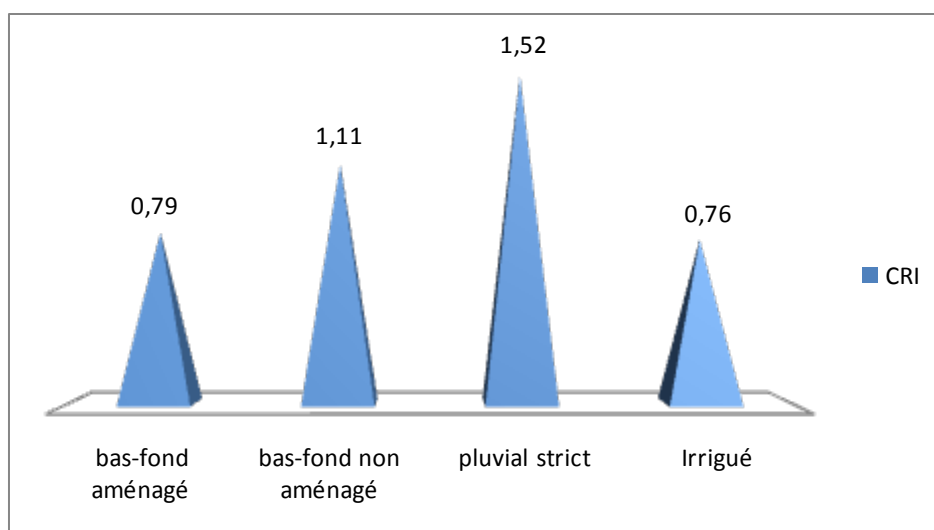


Figure 2 : Analyse comparative des systèmes en fonction de Coût en Ressources Intérieures (CRI)

Le Ratio de coût en Ressources Intérieures des systèmes aux bas-fonds aménagés et celui correspondant à la riziculture irriguée est inférieur à 1, c'est-à-dire ces systèmes permettent de produire une valeur ajoutée d'un dollar en utilisant des ressources locales dont la valeur est inférieure à un dollar. Autrement dit, ces systèmes présentent un avantage comparatif par rapport aux importations de riz. On peut donc

dire que ces systèmes permettent d'économiser des devises, ou simplement, qu'il y a gain de richesse pour la collectivité.

Par contre, les Ratios de Coût en Ressources Intérieures des systèmes pluvial stricte et celui correspondant aux bas-fonds non aménagés sont supérieurs à 1. Il s'ensuit donc que le coût des ressources domestiques nécessaires à la production (en Fcfa) dans ces deux systèmes est supérieur à leur valeur ajoutée sociale (en Fcfa). Autrement dit, pour produire 1 \$US de valeur ajoutée dans ces systèmes, on utilise des ressources dont la valeur est supérieure à 1 \$US. Il y a donc perte de richesse pour la collectivité, c'est-à-dire ces systèmes ne permettent pas d'économiser des devises. Ces deux systèmes ne possèdent donc pas un avantage comparatif dans la production de riz pour concurrencer le riz importé au Bénin.

Les systèmes irrigués et celui des bas-fonds aménagés dégagent un profit positif pour la collectivité du fait des transferts engendrés par les distorsions du marché et/ou les politiques économiques contrairement aux systèmes pluvial strict et des bas-fonds non aménagés.

Aussi l'analyse des coûts moyens de production par région montre que ce sont les systèmes du Centre (52F/kg) et du Sud (85F/kg) qui sont plus favorables car ils offrent les coûts de production les plus bas pour un coût moyen national de production qui avoisine 104F/kg de riz paddy.

Les autres avantages comparatifs s'énoncent comme suit :

- Fort engagement du Gouvernement dans la promotion de la filière riz.
- Existence d'une demande potentielle sur des marchés intérieurs et extérieurs ; progrès technologiques (disponibilité d'itinéraires techniques surtout) ;
- Potentialité en bas fonds aménagés ou en cours d'aménagement ainsi que les bassins versants du réseau hydrographique du Bénin qui font de lui une réserve de 13 milliards de mètre cube d'eau de surface et de 1,870 milliards de mètre cube d'eau souterraine mobilisable pour la riziculture ;
- Importance actuelle de la filière dans la lutte contre l'insécurité alimentaire ;
- Possibilités d'obtenir des résultats à court et moyen termes (3 à 5 ans) ; (résultats de recherche AfricaRice au Bénin, technologies améliorées rentables et matériels de vulgarisation) ;
- Emergence des organisations professionnelles : Unions Régionales des Riziculteurs et leur faîtière (CCR-B)
- Implication des communautés à la base à travers la gouvernance locale qui leur est conférée dans le cadre de la loi sur la décentralisation (les Plans de Développement des Communes – PDC).

### III –DEFIS ET OPPORTUNITES DE LA FILIERE RIZ

#### 3.1. Potentiel rizicole du Bénin

Le Bénin dispose d'un potentiel de 205 000 ha de bas-fonds auquel s'ajoutent plus de 110 000 ha de terres irrigables (tableau n°1). De ce potentiel, à peine 10% sont actuellement exploités à des fins rizicoles.

Tableau n°1 : Répartition par régions du potentiel en bas fonds au Bénin

Département	Potentiels estimés (en ha)
Atacora – Donga	56 000
Borgou - Alibori	33 000
Zou – Collines	65 000
Mono – Couffo	17 000
Ouémé – Plateau	19 000
Atlantique	15 000
<b>Total</b>	<b>205 000</b>

Source : FAO/NEPAD (2005)

La mise en valeur de ces ressources contribuera à l'amélioration des conditions de vie des ménages, à augmenter les revenus des exploitants et à accroître le PIB.

#### 3.2. Régime foncier

La gestion foncière au Bénin est marquée par un dualisme impliquant la coexistence du régime foncier de droit moderne et du régime de droit coutumier. Cette situation ne permet pas de résoudre les problèmes sérieux qui se posent aux producteurs agricoles (gestion de la fertilité des sols, adoption de nouvelles technologies recommandées) ; et ceci constitue un handicap de taille à la promotion des investissements dans l'agriculture.

La tendance à la thésaurisation de vastes étendues de terres agricoles par des propriétaires non agriculteurs constitue une préoccupation majeure. Il en est de même de l'extension non maîtrisée de l'urbanisation avec pour conséquence la disparition progressive des terres agricoles et des aires de pâturage au profit des habitations.

A cet égard, des initiatives ont été engagées par l'Etat et ont abouti à l'adoption de la loi 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural en République du Bénin. Les premiers textes d'application de cette loi sont adoptés, d'autres sont en cours d'élaboration. La loi portant régime foncier rural a institué le Plan Foncier Rural (PFR) comme principal outil de sécurisation des terres en milieu rural.

#### 3.3. Questions sociales

Le développement de la riziculture a suscité un engouement chez les producteurs et les consommateurs. Ainsi, sa consommation annuelle par habitant est passée de 2,9 kg en 1965 à 15 kg en 1994 et aujourd'hui tourne autour de 25 à 30 kg per capita. La promotion de la riziculture et la transformation des productions sont sources de génération d'emplois et par conséquent, de diminution de l'exode rural.

Par ailleurs, les femmes qui cultivent le riz au Bénin affirment que leur source de revenus est diversifiée et les revenus améliorés au point de faire face à la scolarisation de leurs enfants.

Le riz n'a pas une place particulière dans les mœurs et coutumes au Bénin. Il faut tout de même retenir que si dans les années 60-70 il était consommé uniquement lors des fêtes et manifestations diverses, aujourd'hui il est rentré dans les habitudes alimentaires de toutes les couches socio-professionnelles. Il est consommé tous les jours et partout dans le pays, ce qui fait de lui une denrée de grande consommation qui provoque des importations massives parce que toutes les ressources disponibles pour sa production ne sont pas mises à profit.

### **3.4. Questions transfrontalières/régionales**

Le riz est un produit stratégique en raison de son importance croissante dans la consommation nationale et dans les échanges avec certains pays voisins (Niger, Nigéria, Togo).

La nécessité de promouvoir la riziculture a toujours été perçue depuis les années 1960 par les autorités du Bénin. Ceci est souvent apparu dans les plans de développement économique et social qui mettaient déjà en exergue que le Bénin « peut produire sur son sol non seulement de quoi satisfaire les besoins de sa consommation en riz, mais encore une partie des besoins de ses voisins, notamment le Nigéria ». Mais la disponibilité et l'utilisation effective de variétés performantes, en plus de la pénibilité des opérations post-récolte (battage, décorticage, etc.) ont longtemps constitué des facteurs limitants.

L'adhésion du Bénin à ECOWAP, la présence de l'AfricaRice depuis quelques années lui offre de nouvelles opportunités pour accroître sa production rizicole et améliorer la compétitivité en vue de satisfaire ses besoins internes, avec des possibilités d'exportation du surplus.

### **3.5. Leçons tirées de la Recherche Développement rizicole antérieure**

La recherche nationale a élaboré des paquets technologiques (variétés performantes, fumure, équipements agricoles) pour faire passer le rendement du riz de 1,5t/ha à 8t/ha. Mais il est constaté que la production rizicole nationale n'arrive toujours pas à couvrir les besoins de la population. Ceci est dû en partie au fait que les itinéraires techniques n'ont pas été toujours bien appliqués par les producteurs. La non application et la non adoption de ces paquets technologiques s'expliqueraient par le manque de synergie entre la recherche et la vulgarisation d'une part et à l'insuffisance du personnel technique d'encadrement d'autre part. De plus deux référentiels technico-économiques ont été élaborés et diffusés pour accompagner le développement de la filière. Toutefois, l'évaluation des impacts de ces documents sur l'amélioration du savoir faire des acteurs de la filière est en cours.

Les actions qui restent à mener seront axées sur le renforcement d'une part des capacités scientifiques des chercheurs, des capacités techniques des vulgarisateurs et des producteurs, et d'autre part des capacités institutionnelles et matérielles pour accroître et rendre compétitive la production rizicole au Bénin.

### **3.6. Capacités humaines et institutionnelles**

Plusieurs acteurs interviennent dans le secteur agricole à savoir l'Etat, les Organisations professionnelles agricoles, les collectivités décentralisées, les chambres d'agriculture, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers

L'Etat à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) se concentre sur ses fonctions régaliennes relatives à son rôle de coordination, régulation, facilitation, veille et contrôle, et à la fourniture des biens et services publics correspondants. Il est chargé de la définition de la politique et des stratégies dans le secteur agricole. Avec les différents acteurs du secteur agricole, il assure le suivi de l'exécution de la politique agricole du Gouvernement. Au niveau déconcentré, les Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA), sont conçus pour constituer les pôles d'articulation avec les actions de développement à la base.

L'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), les entités universitaires nationales, les centres et écoles de formation agricole, les ONG à vocation de recherche ainsi que les centres internationaux de recherche (IITA, Bioversity, AfricaRice) basés au Bénin sont des entités disposant des capacités humaines et institutionnelles à même de soutenir la promotion de la riziculture.

Les Organisations professionnelles agricoles en pleine émergence dans les divers sous-secteurs, les ONG / plates-formes, les institutions de financement et les réseaux de crédit décentralisé, s'affirment de plus en plus comme des acteurs incontournables dans la cogestion du secteur agricole.

Le secteur privé à travers des opérateurs individuels ou diverses associations professionnelles joue un rôle important dans le dispositif institutionnel agricole (approvisionnement en intrants, fourniture d'équipements agricoles, commercialisation, exportation, prestations de services etc.).

Le Partenariat Public-Privé apparaît dans le domaine agricole comme un concept nouveau bien qu'il soit indispensable au développement du secteur agricole. Dans le contexte de relance du secteur agricole, le développement du Partenariat Public-Privé se concrétise sur la démarche « Chaîne de Valeur Ajoutée » avec un focus sur la promotion des filières prioritaires et sur certaines actions transversales qui y sont afférentes

Au niveau des collectivités décentralisées, les prérogatives à elles conférées par la loi sur la décentralisation constituent un atout important, notamment en ce qui concerne la gestion de l'espace. Dans ce domaine, les communes doivent compléter les efforts du pouvoir central en vue de la sécurisation et de l'aménagement des terres agricoles.

Le réseau des Chambres d'agriculture du Bénin complète ce dispositif institutionnel avec une amorce de dynamisation qui devra permettre d'animer le partenariat et les appuis en direction du monde paysan.

Les partenaires techniques et financiers (PTF), aussi bien de la coopération bilatérale que multilatérale, contribuent de façon notoire au développement du secteur agricole en général et du secteur rizicole en particulier, de par les appuis financiers et techniques qu'ils apportent aux nombreux projets du Gouvernement, des ONG et des privés.

La volonté de plus en plus manifeste des PTF d'engager des actions concertées et de formaliser le dialogue avec les Autorités du Bénin et les autres acteurs du secteur permet de faciliter, dans le respect de l'esprit de la Déclaration de Paris, la coordination des interventions des partenaires au développement et du Gouvernement.

## **IV – DOMAINES PRIORITAIRES DE LA FILIERE**

### **4.1. Classement des zones en termes de potentiel de production**

En terme de potentiel de bas-fonds pour le développement de la riziculture, le tableau 1 indique que les départements du Zou et des Collines viennent en tête, suivis de ceux de l'Atacora et de la Donga. Viennent ensuite respectivement les départements du Borgou/Alibori, de l'Ouémé/Plateau, du Mono/Couffo et celui de l'Atlantique.

Toutefois, les statistiques cumulées de 1997 à 2007 des superficies totales emblavées de riz placent en tête les départements de l'Atacora (28,37%), Alibori (21%), Collines (20,3%), Borgou (10,2%) et Donga (9,2%).

### **4.2. Contraintes écologiques des systèmes de production et opportunités**

Les défis écologiques varient d'un système à un autre. Il s'agit de :

**Pour le Système pluvial strict :** (i) sols dégradés et peu fertiles, (ii) dégénérescence des variétés, (iii) forte nuisance des adventices, (iv) péjoration climatique.

**Pour le Système pluvial de bas-fond :** (i) baisse de fertilité des sols d'année en année, (ii) faible niveau de maîtrise de l'eau pour une intensification de l'exploitation, (iii) enclavement des lieux de production par rapport aux marchés, (iv) forte pression des adventices, des insectes, des termites, et de certaines autres pestes, (v) péjoration climatique.

**Pour le Système irrigué :** (i) difficultés d'irrigation de certaines parcelles (parcelles hautes), (ii) Inondation de certains périmètres empêchant la double culture (cas de périmètre non endigué), (iii) froid excessif de décembre à janvier ou février perturbant la culture de contre saison (zone du nord) suivi de chaleur excessive en saison sèche (mars-avril). Ces défis peuvent être relevés grâce aux opportunités existantes dans le pays constituées par les ressources en eau et en terres.

Au niveau des ressources eau, les eaux superficielles sont estimées à 13,106 milliards de mètres cubes tandis que les eaux souterraines sont évaluées à 1,870 milliard de mètres cubes. En ce qui concerne les ressources en terres, 322 000 ha de terres sont irrigables dont 117 000 ha de plaines inondables et vallées et 205 000 ha de bas-fonds. Seulement 10% de ce potentiel en terres irrigables sont exploitées à ce jour. A tout ce potentiel s'ajoute les possibilités d'exploitation des zones de plateau et plaines alluviales pour la production du riz pluvial dont les NERICA.

Pour l'exploitation judicieuse de ces potentialités, des technologies améliorées et rentables sont disponibles. Il s'agit de variétés améliorées à haute potentialité de rendement : BERIS21, BL19, IR841, TOX4008, INARIS88, NERICA-L20, NERICA-L14, NERICA1, NERICA2, NERICA4). Des doses de fumures ont été développées pour différentes zones agroécologiques. Au sud, on utilise le complexe NPKSB coton (14-23-14-5-1) à 200 kg.ha<sup>-1</sup> au semis complétés de l'urée à 75 kg.ha<sup>-1</sup> à la montaison. Au nord, on utilise, des engrais simples : au semis 90 kg.ha<sup>-1</sup> de TSP + 50 kg.ha<sup>-1</sup> de KCl +30 kg/ha et 100 kg.ha<sup>-1</sup> d'Urée 45 jours après semis. Récemment, un engrais spécifique pour le riz a été mise au point et valable pour le sud et le nord. Il s'agit du complexe Riz (15N-20 P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>-15K<sub>2</sub>O-5S-3,5MgO(S)-0,5Zn(S)) à la dose 200 kg.ha<sup>-1</sup> au semis complété par de l'urée à la dose 75 kg.ha<sup>-1</sup> à la montaison.

La promotion de la riziculture est soutenue par des actions du gouvernement et des Partenaires Techniques et financiers.

### **4.3. Identification des défis politiques/opportunités**

Les défis politiques concernent beaucoup plus la mobilisation des ressources financières nécessaires à la valorisation des énormes potentialités rappelées plus haut. La nécessité de promouvoir la riziculture a été perçue depuis les années 1960. Beaucoup d'actions ont été menées : création de sociétés de riz qui ne sont plus fonctionnelles (SADEVO, SONIAH, OBAR) ; mise en place d'agence de promotion des bas-fonds (CBF/DGR) et de cadres de concertation pour le riz ; dynamisation des organisations professionnelles (CCRB et ANASEB) ; mise en œuvre d'un nombre important de projets pour le développement de la riziculture (FAFA, PAMRAD, PAFIRIZ, etc.) ; affirmation de la volonté du gouvernement dans tous les documents de politique (SCRIP, OSD, PSRSA).

Les défis actuels consistent à : (i) atteindre l'autosuffisance en vue d'inverser la tendance des importations de riz qui ne cessent de s'accroître ; (ii) exporter le surplus vers les pays voisins ; et (iii) améliorer le revenu des producteurs. La crise alimentaire persistante couplée avec la crise financière constituent une opportunité ayant amené le gouvernement du Bénin à retenir le riz comme culture stratégique pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire.

## **V – VISION ET PORTEE DE LA SNDR**

### **5.1. Objectifs et résultats attendus**

La vision du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole est : « **Faire du Bénin, une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population** ».

De cette vision globale découle l'objectif de la SNDR qui est qu'à **partir de 2018, le Bénin puisse produire suffisamment du riz blanc de qualité pour satisfaire les besoins de la population, accroître les revenus des acteurs et dégager des surplus pour l'exportation.**

La réalisation de cet objectif fera passer la production rizicole du Bénin de 109000tonnes de riz paddy en 2008 à 600.000 tonnes de paddy (équivalent à 385.000 tonnes de riz blanc) à partir de 2015.

De façon spécifique, il s'agira de : (i) adopter des variétés de riz mieux adaptées aux conditions locales, (ii) faciliter l'accès aux intrants de bonne qualité, (iii) appuyer les producteurs pour l'aménagement des sites rizicoles, (iv) créer en aval de la production les conditions post-récoltes requises pour assurer une plus grande présence sur nos marchés du riz local de meilleure qualité marchande.

Les résultats attendus sont : (i) l'accès des producteurs aux engrais et aux produits phytosanitaires est amélioré, (ii) l'accès aux semences de bonne qualité est amélioré et (iii) la transformation et le stockage des produits rizicoles sont améliorés, (iv) les zones de production sont désenclavées et les infrastructures marchandes sont améliorées.

Pour atteindre l'objectif fixé de production, les projections suivantes sont faites (tableaux n°2 à 4). Il est également proposé une projection de masse critique en ressources humaines capables de transformer cette vision en réalité (tableau N°5).

Tableau N°2 : **Projection des besoins en semences et en engrais**

Année	Superficie (ha)	Besoins en semences (tonnes)	Besoins en engrais (tonnes)
<b>2008</b>	33 000	2000	9100
<b>2013</b>	117 027	7000	32200
<b>2018</b>	138 391	8300	38100

Tableau N° 3 : Objectifs de production du riz paddy et rendement par Zone agro écologique

Année	Riz pluvial			Riz de Bas-fonds			Riz irrigué			Total ou Moyenne		
	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production, (tonnes)	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production, (tonnes)	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production, (tonnes)	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production, (tonnes)
<b>2008</b>	10 500	2,0	21 000	21 420	3,5	75 000	3 100	4,5	14 000	33 000	3,3	109 000
<b>2013</b>	52 200	2,5	130 500	53 167	4,5	239 250	11 660	5,5	65 235	117 027	3,8	435 000
<b>2018</b>	70 000	3,0	210 000	54 545	5,5	300 000	13 846	6,5	90 000	138 391	4,3	600 000

Tableau N° 4 : Estimation des besoins de production en fonction de la consommation

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Population	8286070	8517338	8751388	8989896	9232925	9479184	9732163	9997845	10270606	10553341	10825798	
Besoin 25KG	207	212	218	224	230	236	243	249	256	263	270	
Besoin 30KG	152	933	785	747	823	980	304	946	765	834	645	
Production	72	95	126	166	219	290	309	329	351	375	400	
solde 25 kg	667	840	404	714	880	000	265	809	718	083	000	
solde 30 kg	- 134	- 117	- 92	- 58	- 10	53	65	79	94	111	129	
	485	093	381	033	943	020	961	863	953	250	355	
	- 175	- 159	- 136	- 102	- 57	5	17	29	43	58	75	
	915	680	138	983	108	624	300	874	600	483	226	
	Période d'importation pour couvrir les besoins nationaux					Constitution des stocks de sécurité					Constitution de stock de sécurité et exportation	



Tableau N° 5 : *Besoins en ressources humaines (chercheurs, de techniciens, et d'agents de vulgarisation)*

Années	Chercheurs agricoles avec des maîtrises ou Doctorat			Techniciens de recherche			Agents de vulgarisation agricole		
	Total	Spécialistes du riz (en plein temps)*	Spécialistes du riz (à mi-temps)*	Total	Spécialistes du riz (en plein temps)*	Spécialistes du riz (à mi-temps)*	Total	Spécialistes du riz (en plein temps)*	Spécialistes du riz (à mi-temps)*
2008	20	5	15	25	3	22	500	-	500
2013	40	10	30	70	30	40	600	100	500
2018	50	15	35	90	40	50	750	150	600

\* Si possible pour chaque zone spécifique

Ces prévisions tiennent compte des niveaux actuels de rendement et de production. La mise en œuvre correcte du programme de mécanisation agricole, des actions visant la maîtrise de l'eau, de la nouvelle approche de vulgarisation et autres activités transversales couplée à une bonne organisation des acteurs et leur adhésion effective, devront permettre d'atteindre aisément les niveaux de productions de riz paddy projetées.

Le graphique ci-dessous montre que le Bénin sera en position d'autosuffisance alimentaire à partir de 2013. De 2014 on procédera à la constitution de stocks de sécurité pendant trois ans. Le surplus serait exporté vers les pays de la sous région à partir de 2017.

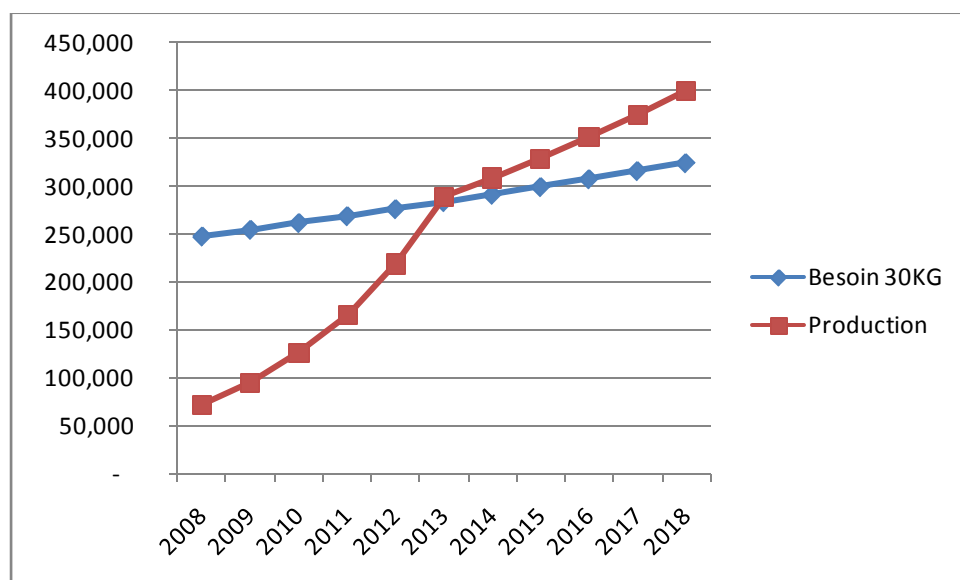


Figure 3 : Evolution de la Production et des Besoins à l'horizon 2018

## 5.2. Projection de prix à la consommation

Le prix pratiqué sur les différents marchés est fonction de la qualité du riz, du taux de brisure, du conditionnement, du type de client et du mode d'achat ou de vente. Ainsi, le riz importé a souvent un prix qui varie très peu entre deux jours de marché successifs. Sur l'ensemble des marchés, la moyenne des prix du riz importé sur les cinq dernières années se situe autour de 390 FCFA/Kg. Ce prix a évolué de 2005 à 2007 très faiblement (moins de 5%). A la faveur de la crise alimentaire, le prix du kilogramme de riz est passé de 346 FCFA en 2007 à 444 FCFA en 2008 soit une augmentation en termes réels de 28.32%. Cet accroissement du prix est maintenu jusqu'en 2009.

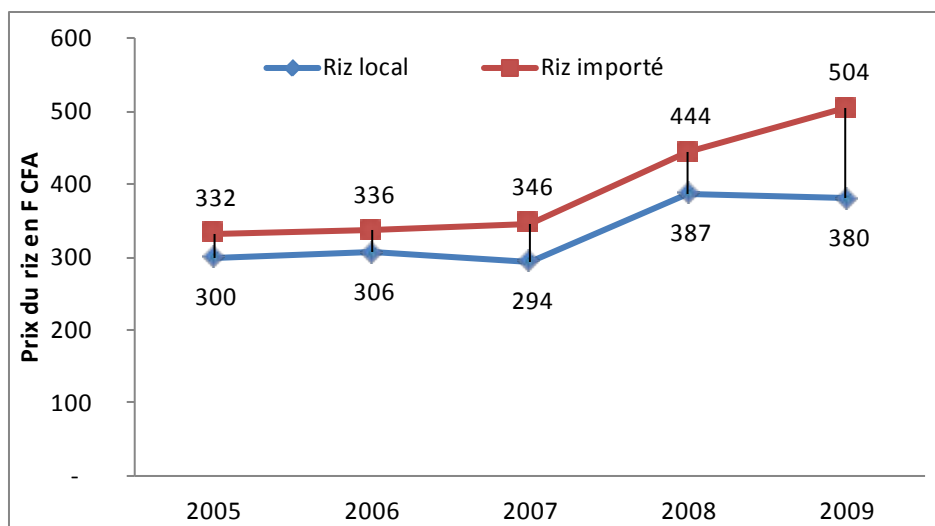


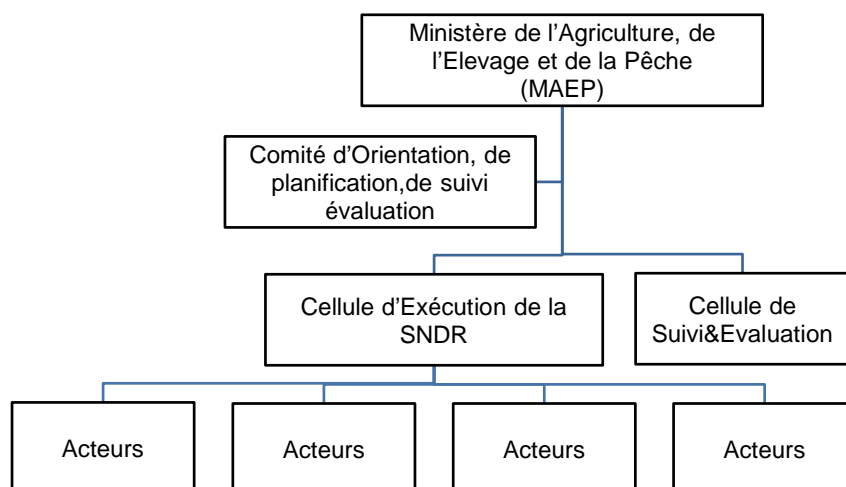
Figure 4 : Evolution du prix du riz au Bénin

Pour le riz local, le prix est souvent fixé par marchandage, c'est-à-dire après discussion. Les variations du prix du riz local sont expliquées à plus de 90% par les variations du prix du riz importé. Ainsi le prix obtenu par les exploitations rurales dépend du prix du riz importé. Le prix du riz a évolué en dent de scie mais on note une baisse de ce prix de 1,81% après la crise de 2008. Eu égard à toutes les actions envisagées pour accroître la production locale, le prix moyen à l'horizon 2018 connaîtra une baisse par rapport à 2008. Des mesures doivent être prises pour faire baisser les coûts de production de manière à ce que le producteur et le consommateur trouvent chacun pour son compte.

### 5.3. Gouvernance de la SNDR

En raison du caractère stratégique de la filière riz, un Comité d'Orientation de la SNDR sera mis en place. Il comprendra les représentants de tous les acteurs à savoir : les producteurs/trices et associations de producteurs ; les organisations des producteurs et leurs faitières ; les transformateurs/trices ; les commerçants et les opérateurs économiques ; les chambres d'agriculture ; CCIB ; PTF ; les structures publiques et privées d'encadrement ; la société civile ; associations de transformateurs, associations de transporteurs, opérateurs économiques (fournisseurs d'intrants et commerçants grossistes) organismes d'appui, institutions financières et coordonnateurs de projets avec un dispositif institutionnel renforcé. Ce comité sera présidé par le Coordonnateur du Programme de Développement de l'Agriculture en conformité avec le cadre programmatique de mise en œuvre du PSRSA. Il sera renforcé par un dispositif de suivi et d'évaluation. La stratégie sera mise en œuvre aux travers des projets et programmes portés par l'Etat, les organisations professionnelles agricoles et des acteurs économiques privés avec l'appui des partenaires techniques et financiers. La figure 5 présente les organes de gouvernance de la SNDR.

Les relations fonctionnelles entre les différents acteurs œuvrant dans la filière riz sont schématisées dans la figure en annexe.

**Figure 5: Organes de gouvernance de la SNDR au BENIN**

#### **5.4. Engagement en termes de financements et de ressources humaines de la part du gouvernement**

La contribution de l'Etat au financement de l'agriculture sur le budget national tourne aujourd'hui autour de 5% contre 10% recommandé par la Conférence des Chefs d'Etat Africains à la réunion de Maputo en 2003. En complément à la contribution de l'Etat, des ressources extérieures sont mobilisées pour la filière riz à travers des projets et programmes du Ministère en charge de l'agriculture tels que le PDRN en 2005, le PUASA et le PSAIA en 2007, le PADER en 2007, le PACER en 2010.

Il s'agira d'autre part de créer un fonds spécifique qui servira à financer la promotion de la filière riz et qui sera alimenté aussi bien par les ressources de la mise en œuvre du PNIA que celles issues des taxes prélevées sur les importations du riz.

En matière de ressources humaines, le Gouvernement a procédé au recrutement d'environ 2000 agents d'encadrement des producteurs en 2007. La mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole permettra d'améliorer considérablement la contribution de l'Etat au financement de l'Agriculture et en particulier de la filière riz.

#### **5.5. Acteurs nationaux et liens aux initiatives transfrontalières /régionales et renforcement des partenariats**

Les différents acteurs identifiés au niveau de la filière les producteurs/trices et associations de producteurs ; les organisations des producteurs et leurs faîtières ; les transformateurs/trices ; les commerçants et les opérateurs économiques ; les chambres d'agriculture ; CCIB ; PTF ; les structures publiques et privées d'encadrement ; la société civile ; associations de transformateurs, associations de transporteurs, opérateurs économiques (fournisseurs d'intrants et commerçants grossistes) organismes d'appui, institutions financières et coordonnateurs de projets.

Au total 65000 exploitations agricoles sont impliquées dans la culture du riz dont 30000 au niveau du plateau (riz pluvial strict). Ils sont organisés au niveau village en groupements de producteurs, au niveau départemental en Union Régional de producteurs. Au niveau National, ils sont membres de la Chambre National d'Agriculture et du PNOPPA (Plateforme Nationale des Organisation Paysannes et de Producteurs Agricole. Il existe aussi une association nationale des semenciers du Bénin.

La cartographie micro indique qu'entre les principaux acteurs que sont les distributeurs d'intrants et les producteurs qu'il n'existe que des liens à vue. Ceci explique les difficultés que rencontrent les producteurs à se procurer dans l'approvisionnement des intrants notamment l'engrais pour la riziculture au Bénin. Lorsque le produit est disponible il coûte 50% plus cher que les intrants pour le coton. Aussi les liens entre les producteurs et les acteurs en aval sont-ils très embryonnaires parfois inexistant, traduisant les difficultés liées à la transformation ou à la commercialisation du riz produit au Bénin.

Aux niveaux méso et macro, la multitude des acteurs montre l'importance et l'intérêt de la filière pour les facilitateurs du développement du secteur agricole au Bénin. Mais force est de reconnaître la faible ou l'absence de synergie entre les différentes interventions sur le terrain, entravant l'efficacité et la performance qui devrait résulter des moyens mis en œuvre.

## **5.6. Principales interventions**

### **5.6.1. Innovations technologiques**

Il s'agira de renforcer les capacités financières, humaines et matérielles de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) et des Directions Techniques à vocation rizicole afin de générer et de diffuser les innovations et technologies adaptées aux stratégies des producteurs et des autres acteurs de la filière riz.

### **5.6.2. Politiques**

Il s'agira de mettre en place des politiques agricoles hardies afin d'améliorer l'accès des producteurs aux intrants agricoles (semences de qualité, engrais et pesticides) par la mise en place de crédits à faible taux d'intérêt. Des mécanismes devront être envisagés pour la mise en place d'une politique de financement en faveur des professionnels des intrants agricoles pour garantir la production, l'importation et la distribution. Il faudra dans ce cadre accélérer la création de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) d'une part et d'autre part inciter à la diminution du taux d'intérêt des institutions de micro finances pour faciliter l'accès des acteurs aux crédits.

Parallèlement l'Etat poursuivra sa politique de subvention modérée et dégressive des intrants et équipements agricoles en faveur de la filière et envisagera l'appui à apporter au secteur privé agricole.

### **5.6.3. Marchés**

Il est important d'élaborer une stratégie cohérente d'importation du riz pour favoriser la commercialisation du riz local. L'Etat doit mettre en place une politique de prix basée sur la transparence et qui garantit des parts de revenu importantes aux producteurs pour encourager et dynamiser la production nationale.

### **5.6.4. Renforcement des capacités**

Pour mettre en œuvre la stratégie il faudra continuer d'accorder une importance à l'installation et à la reconversion des jeunes dans l'agriculture en général et dans la filière riz en particulier. A cet

effet la réalisation des aménagements hydroagricoles permettra de créer de nouveaux emplois, qui réduiront considérablement l'exode rural qui s'observe actuellement au profit des taxis motos. Un accent particulier sera consacré au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs publics et privés. L'accent sera mis sur l'encadrement et la formation des exploitants ruraux pour garantir l'augmentation de la productivité rizicole.

## **VI – AXES STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DU RIZ**

### **6.1. Semences de riz de bonne qualité disponibles et accessibles**

Une politique semencière en parfaite adéquation avec la politique agricole nationale a été adoptée depuis 2005.

Le développement de la riziculture au Bénin repose actuellement sur un double système d'approvisionnement en semences par les riziculteurs : un système traditionnel et un système moderne.

Mais la production semencière est en pleine réorganisation pour prendre en compte la législation dans l'espace UEMOA. C'est dans ce cadre que certains organes et outils fondamentaux ont été mis en place à savoir :

- Le Comité National des Semences et Plants (CNSP) : organe de concertation et d'organisation de la mise en œuvre de la politique semencière de l'Etat ;
- Le Plan National Semencier (PNS) : plan directeur de la mise en œuvre de la politique nationale ;
- Le Service des Semences et Plants (SSP) : organe de coordination, de formulation et de contrôle de l'exécution des directives gouvernementales (DAGRI) ;
- Le Laboratoire National d'Analyse et de Certification des Semences et Plants (LACS) : service officiel chargé du contrôle et de la certification des semences et des plants (DPQC) ; et
- Le Catalogue des Espèces et Variétés : registre officiel des variétés à vulgariser (INRAB)

Dans l'objectif de production pour 2018, il est projeté d'augmenter la production du riz à concurrence d'au moins 385 000 tonnes à partir de 8 300 tonnes de semences de qualité de riz.

Jusqu'à ce jour, les semences de base sont produites et mises à disposition par la Recherche (INRAB et AfricaRice). Les semences commerciales (certifiées) sont de nos jours produites par des paysans formés à cet effet par les projets en cours depuis quelques années (PDRN, PADER, PSAIA notamment). Les structures d'Etat telles que la DAGRI et la DPQC interviennent respectivement dans le suivi sanitaire et dans le contrôle pour la certification des semences produites.

Pour la conservation des semences produites ils n'existent pas assez d'infrastructures : chambres froides, équipement de conditionnement et de conservation. Les chambres froides qui existent ont besoin d'être équipées.

Les actions à mettre en œuvre pour garantir la disponibilité et l'accessibilité des semences de riz se résument ainsi qu'il suit :

- renforcement des capacités de la recherche pour les activités d'amélioration variétale et de production des semences de pré-base et de base ;
- renforcement des capacités des producteurs multiplicateurs pour la production et la commercialisation des semences certifiées ;
- construction des magasins de stockage ;
- renforcement des capacités des structures de contrôle de qualité ;
- Equipement des chambres froides.

## 6.2. Engrais, pesticides et herbicides spécifiques disponibles et accessibles

Les intrants sont des facteurs indispensables à la production agricole. Leur accès est difficile du fait de leur spécificité et de leur usage limité. En dehors de la filière coton dans laquelle la distribution est organisée, l'approvisionnement en intrants pour les autres spéculations n'est pas aisé. La plupart sont des produits chimiques importés et dont l'utilisation n'est pas totalement entrée dans les habitudes à cause de leur coût. C'est le complexe engrais coton et l'urée qui sont utilisés sur le riz.

Les engrais font mieux que par le passé l'objet de crédits octroyés aux producteurs. Il est fourni aux producteurs à crédit par la plupart des projets et programmes (PAMRAD, ProCGRN, PUASA et PDRN). Cependant, la mise à disposition des engrais accuse souvent du retard créant ainsi d'énormes désagréments aux producteurs. Certains producteurs individuels se ravitaillent auprès des privés à des prix exorbitants.

Avec l'avènement des projets et programmes, le Gouvernement accorde plus d'importance à l'utilisation des engrais sur les vivriers (maïs et riz notamment) en introduisant et en subventionnant des complexes sur les vivriers. L'utilisation des herbicides sur le riz est également observée de plus en plus. L'accès aux intrants est favorisé par les opérateurs économiques. Les dépôts de ces intrants sont remarqués un peu partout dans les grandes zones de production rizicole. Les organisations faitières des producteurs sont mises à contribution pour grouper la demande en intrants agricoles.

Toutefois, il urge d'améliorer durablement l'accessibilité et la disponibilité des engrais et d'intensifier leur utilisation. Cela passera par :

- L'appui aux structures de recherches pour la mise au point des spécifications techniques en terme de fertilisation et de traitement phytosanitaire ;
- La professionnalisation des distributeurs à travers leur formation et leur structuration ;
- La mise en place d'un réseau de proximité de distribution d'intrants.
- La mise en place des conditions favorables à l'accès aux crédits intrants

## 6.3 Transformation et mise en marché du riz

Il est de notoriété que les opérations de post récolte, de transformation et de commercialisation lorsqu'elles sont bien menées contribuent à l'augmentation de la production et par conséquent, à la sécurité alimentaire et à l'augmentation du revenu des producteurs. Une amélioration de la qualité du riz local suppose des actions combinées au niveau de la production, du stockage et de la transformation avec un appui conséquent des structures de recherche et de conseil/formation. Le sous secteur de la transformation a un rôle important à jouer dans l'amélioration de la compétitivité du riz. Les problèmes du processus actuel de transformation du riz au Bénin résident dans le taux élevé de brisure et d'impureté observés dans le produit fini et le défaut d'emballage qui ne facilite pas la mise en marché.

Malgré les efforts du gouvernement en matière de mise en place d'infrastructures (deux rizeries d'une capacité de 150 tonnes par jour chacune) pour la transformation et la production du riz blanc, la stratégie devra chercher à renforcer deux principales activités à savoir l'étuvage amélioré du riz et le décorticage. Le riz étuvé et le riz blanc ayant été identifiés comme les produits dont les marchés sont disponibles aussi bien dans le pays que dans la sous région. Le riz étuvé permet de satisfaire à une demande particulière d'un segment du marché qui facilite l'écoulement du riz ainsi transformé dans le contexte de concurrence du riz importé.

En plus des deux rizeries, il va falloir également réfléchir à petite échelle et dans ce cadre, pour rapprocher les lieux de transformation des zones de production, il est nécessaire de mettre en

place des rizeries intermédiaires dont notamment de mini-rizeries de plus faible capacité mais équipées de mécanismes de calibrage. Des emballages devront être également conçus pour rendre compétitifs les produits.

L'étuvage étant une activité essentiellement exercée par les femmes, il s'agira de mettre à leur disposition du matériel performant d'étuvage et de promouvoir la mise en œuvre de micro-rizeries et des décortiqueuses selon l'importance des grands bassins de production rizicole.

Il sera aussi question de veiller au calibrage et à la bonne présentation du riz sur le marché. La SNDR contribuera par ailleurs à favoriser les échanges entre les zones excédentaires et les zones déficitaires, à mieux structurer les organisations de producteurs dans les groupements pour la défense de leurs intérêts en vue de faire des économies d'échelle et obtenir des prix plus rémunérateurs et faire baisser substantiellement les coûts de transactions (transport, stockage, manutention). La SNDR aidera également à mettre en place des lignes de crédit pour la commercialisation afin d'améliorer la capacité de rétention de l'offre par les producteurs qui pourront ainsi éviter de brader leurs productions. Elle pourra aussi appuyer les commerçants à développer des stratégies d'exportation des produits vivriers et la mise en place d'un système d'information adapté aux acteurs de la filière riz. La promotion du riz local sera ainsi assurée par l'amélioration de sa compétitivité pour des prix incitatifs aux différents acteurs.

En outre, l'enclavement des zones de production, l'impraticabilité de nombreux chemins, surtout pendant la saison pluvieuse, l'absence de magasins de stockage, de marchés aménagés, limitent l'accès aux différents marchés nationaux et internationaux des produits rizicoles.

Ainsi, la SNDR doit appuyer les actions de désenclavement des zones de production rizicoles, de construction des magasins de stockage, des infrastructures marchandes et d'organisation des acteurs de la filière.

#### **6.4 Maîtrise de l'eau pour la production rizicole opérationnelle**

A ce jour, le niveau de valorisation du potentiel hydroagricole disponible reste encore très faible et porte seulement sur moins de 10 % dudit potentiel. Par ailleurs les terres équipées pour l'irrigation comptent également des périmètres très dégradés voir même abandonnés. La stratégie portera donc, aussi bien sur les actions de rénovation des anciens périmètres que sur la réalisation de nouveaux aménagements avec une attention plus accrue à l'irrigation privée.

Les actions de rénovation porteront sur la réhabilitation d'anciens périmètres aménagés en procédant à la réfection des digues, celle des ouvrages hydrauliques et leurs accessoires (canaux, vannes, ouvrages de singularité etc.), au curage des drains.

La réalisation de nouveaux aménagements doivent permettre d'accroître le niveau d'exploitation du potentiel hydroagricole de 10% à 25% d'ici à l'horizon 2018. Les actions sur les nouveaux aménagements viseront entre autres à diversifier et intensifier la production rizicole et améliorer la productivité, à promouvoir la constitution d'associations d'usagers de l'eau pour gérer efficacement les aménagements. Il s'agira d'inscrire le processus de développement de la petite irrigation dans une démarche participative globale respectueuse de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de l'approche genre, d'établir par zone agro-écologique une typologie d'aménagements et des normes techniques minimales d'aménagement.

#### **6.5 Accès aux équipements agricoles et leur entretien**

La riziculture se fait sur des terres particulièrement lourdes et difficiles à travailler manuellement. Les statistiques sur la mécanisation de la production rizicole montrent qu'en 2005, les opérations de labour et de planage se font manuellement à 84 %, motorisées à 12 % et par traction animale à 4%. De façon générale, le petit outillage traditionnel reste prépondérant, avec pour corollaire la



grande pénibilité des travaux, les pertes de temps et d'énergie et le manque de compétitivité de la riziculture.

A cet effet, la stratégie à mettre en œuvre prévoit de développer la mécanisation progressive. Partant de la culture attelée dans toutes les régions en passant par la mécanisation intermédiaire, elle devra aboutir à la mécanisation totale. Il s'agira de soutenir l'acquisition d'équipements agricoles de travail du sol et la création de centres de formation, d'étude et d'expérimentation de machines agricoles.

La technologie post-récolte doit permettre d'autre part de résorber les pertes pendant et après la récolte par la mécanisation des opérations de récolte, de battage, et de séchage. Les types d'équipement comprendront ceux de moyenne et de grande capacité tenant compte des types de riziculture et des revenus des producteurs.

## **6.6 Accès aux innovations techniques et connaissances professionnelles**

### **6.6.1 Génération de technologies et transfert en milieu paysan**

Le SNRA prévoit une synergie d'actions entre les chercheurs, les vulgarisations, les producteurs et les autres acteurs du secteur à travers des Comités Régionaux de Recherche et de Développement (CRRD). Il s'agira pour la SNDR de :

- capitaliser les acquis de recherche pour améliorer le savoir et le savoir-faire des acteurs de la filière ;
- renforcer les capacités matérielles et financières des structures de recherche à générer les innovations technologiques relatives à la riziculture (amélioration variétale, mise au point des spécifications techniques en terme de fertilisation et de traitement phytosanitaire etc.) ;
- renforcer les capacités matérielles et financières des services de vulgarisation et d'organisation des producteurs pour la diffusion des technologies générées et leur adoption par les producteurs ;
- favoriser la diffusion et la distribution du riz NERICA et d'autres variétés améliorées de riz.

### **6.6.2 Préservation et diffusion des ressources génétiques**

Il existe à l'INRAB un Programme de Ressources Phytogénétiques qui s'occupe de la caractérisation et de la conservation du germoplasme des cultures vivrières existantes. En ce qui concerne le riz, celles-ci sont générées, principalement, à deux niveaux. La fraction la plus importante est maintenue *in situ*, en culture dans les champs. La seconde fraction est maintenue *ex situ* dans les chambres froides. Les actions de la SNDR consisteront en un appui au programme de ressources phytogénétiques à travers le renforcement des capacités des centres abritant la conservation de ces ressources

Une grande partie des accessions maintenues dans ces collections vivantes sont des variétés créées par l'INRAB ou introduites à partir des CGIAR (AfricaRice, IRRI, CIAT, etc.). Il s'agira de renforcer les échanges officiels de matériel végétal entre le Bénin et le reste du monde à travers les réseaux internationaux.

### **6.6.3 Gestion de la fertilité des sols**

En raison de l'importance capitale des questions de fertilité des sols pour le rendement dans la promotion de la riziculture, un accent particulier sera mis sur l'adoption et la mise en œuvre d'un plan opérationnel de mise à la disposition des producteurs de technologies de gestion durable de la fertilité des sols. Pour corriger la baisse généralisée de la fertilité des sols dans les différents systèmes rizicoles, il s'agira d'adopter une approche intégrée. Les actions porteront entre autres sur :

- La mise au point et la diffusion des technologies intégrées de gestion de la fertilité des sols qui respectent l'environnement (GIFS) ;
- Le renforcement des capacités des producteurs par la formation à l'utilisation des technologies de GIFS.
- Le développement des systèmes à base de riz ;

#### **6.6.4 Services de Vulgarisation et d'appui/conseil**

Les approches d'encadrement ne doivent plus se limiter à des objectifs stricts d'augmentation de la productivité, mais intégrer les aspects de gestion durable de l'exploitation et d'accès au marché à travers le développement des conseils agricoles. Tirant leçons des expériences passées, la SNDR doit viser l'amélioration des performances des productions rizicoles et la création des conditions devant assurer la compétitivité de la filière à travers l'utilisation de technologies agricoles appropriées. Ceci devra se faire par l'élaboration et l'édition des référentiels technico-économiques et des fiches techniques, des documentaires, des affiches et des posters.

#### **6.6.5 Organisation des producteurs, transformateurs et commerçants**

Les producteurs du riz sont organisés et structurés à divers niveaux depuis le village jusqu'au plan national voire sous-régional. On en retrouve tout de même en producteurs individuels. L'organisation des riziculteurs en groupements leur facilite l'accès à certains services et prestations (crédits, formation, prestations de services en matière de labour, etc.).

En ce qui concerne les transformateurs et les commerçants du riz, ils ne disposent pas pour le moment de la même organisation telle qu'observée au niveau des producteurs.

Il s'agira dans le cadre de la SNDR de renforcer les capacités organisationnelles, techniques et financières des producteurs, des transformateurs et des commerçants.

### **6.7 Accès aux crédits et financements agricoles adaptés**

Le financement de la riziculture reste une préoccupation centrale. Il est transversal du fait qu'il s'exprime tout au long de la chaîne des valeurs de toute la filière (production, conservation, transformation, transport, mise en marché, etc.).

La situation actuelle du financement du secteur rizicole reste marquée par les difficultés suivantes :

- une inadéquation des coûts des capitaux avec la rentabilité interne du secteur ayant pour conséquence les difficultés de paiement des crédits contractés et le surendettement des producteurs ;
- l'éloignement des services financiers des bénéficiaires et les formalités d'accès au crédit trop contraignantes ;
- une inadéquation des crédits aux besoins (en nature et en espèce) de la promotion de la filière ;

Il s'agira dans le cadre de la SNDR de mettre l'accent sur l'accès aux crédits et le financement durable de la riziculture. Dans ce cadre la participation du secteur privé est indispensable. Il sera surtout question de faciliter l'accès des riziculteurs aux structures de micro finances qui existent (BRS, CLCAM, CREP, etc.) à travers la mise en place des cautions de garantie.

Des mécanismes de gestion impliquant les organisations professionnelles de tous les maillons de la filière est une garantie suffisante pour une meilleure gestion financière. Pour ce faire la SNDR devra envisager un programme de renforcement des capacités en gestion financière des acteurs de la filière.

## **6.8 Accès au foncier**

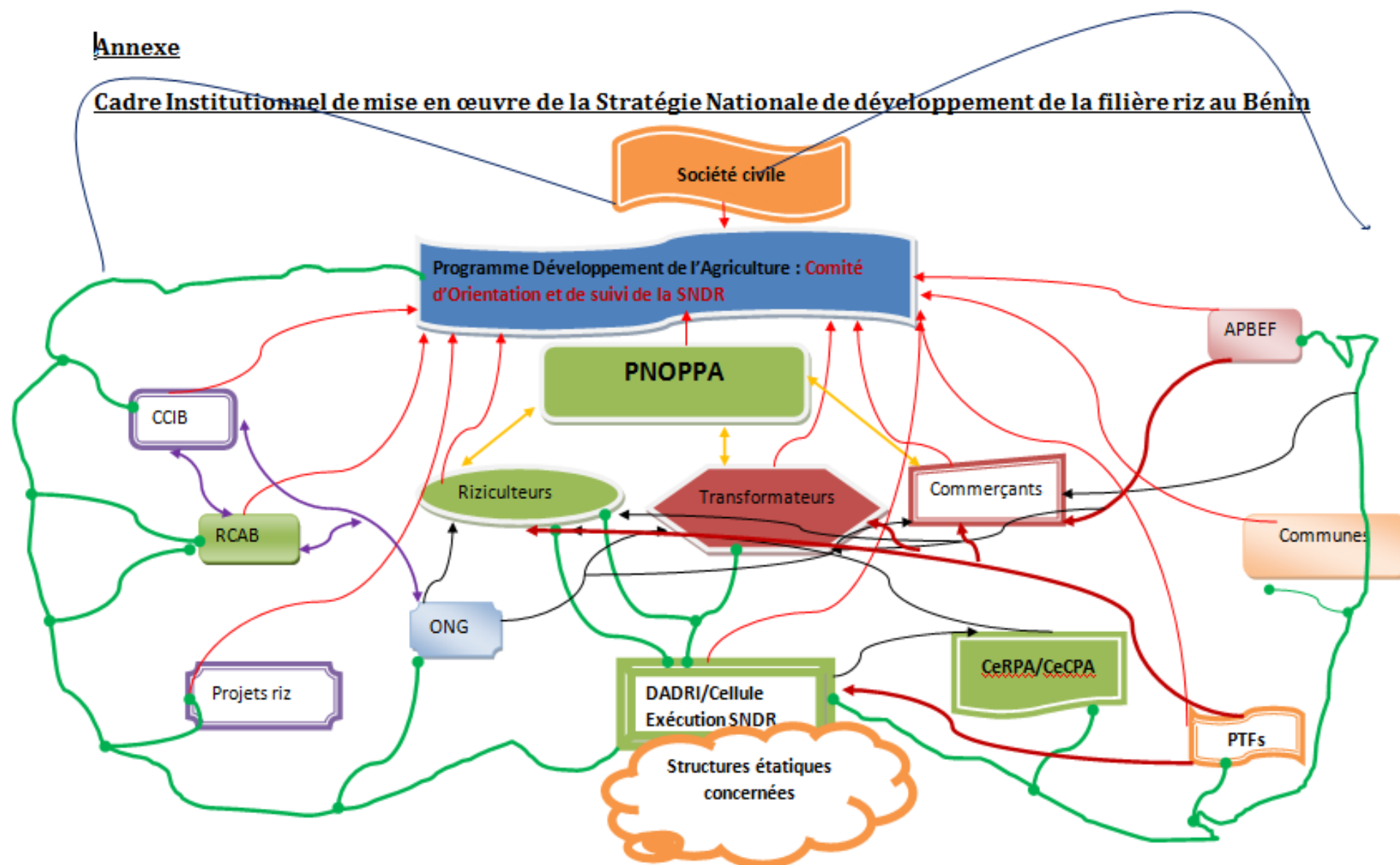
Le PFR aboutit à la délivrance des certificats fonciers ruraux aux propriétaires recensés. Le certificat foncier rural constituant l'élément essentiel qui concourt à la contractualisation de l'accès à la terre, l'accent sera mis sur la mobilisation de ressources nécessaires à une rapide extension des PFR, avec une priorité aux régions à forte potentialité rizicole et à forte prévalence de conflits fonciers. L'utilisation des certificats fonciers ruraux issus des PFR comme garantie au crédit agricole sera encouragée.

Dans le cadre de la définition des règles de gestion des ressources naturelles, des synergies seront développées entre les collectivités territoriales décentralisées, l'administration et toutes autres structures détenant des compétences spécifiques en matière foncière.


## **VII - CONCLUSION**

La promotion de la filière rizicole fait partie des priorités de la politique agricole du Bénin. L'initiative de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique, cadre parfaitement avec les objectifs du PSRSA dont l'élaboration a puisé dans les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), la Politique Agricole Commune de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (PAC/UEMOA), la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (PDDAA/NEPAD).


Compte tenu de l'importance du riz dans l'alimentation des populations du Bénin cette initiative contribuera à atteindre le premier objectif des OMD à savoir éliminer l'extrême pauvreté et la faim avec la réalisation de l'autosuffisance en riz.


Annexe**Cadre Institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de développement de la filière riz au Bénin**


### Légende


Cadre de concertation des acteurs : 

Contrôle : 

Financement des acteurs de la filière : 

Collaboration : 

Appui conseils aux bénéficiaires : 

Collaboration entre les acteurs à la base et l'organisme faïtière : 

Contrôle citoyenne des politiques agricoles: 